

# **BIORHIN VOUS INFORME**

Note d'information n°1

Pfastatt, le 21/05/13

## **Présentation de BVI**

Mesdames, Messieurs, chers collaborateurs,

Comme nous le faisons régulièrement pour nos prescripteurs, nous avons souhaité vous adresser un bulletin d'information périodique destiné à vous faire part des évolutions régulièrement mises en place au sein des six sites de BIORHIN.

## **Soirée amélioration de la phase préanalytique Le compte-rendu**

Le jeudi 11 avril 2013, les associés de BIORHIN ont eu le plaisir d'accueillir une trentaine d'entre vous à la soirée "Amélioration de la phase préanalytique" à l'Ecomusée d'Ungersheim. Cette présentation, organisée en collaboration avec les sociétés BD Diagnostics et ODIL, était destinée à vous faire part de manière informelle et ludique des dernières évolutions de notre partenariat et des nouveautés en préparation.

Pour ceux et celles qui n'ont pas eu l'occasion de participer à la soirée, voici un résumé des principaux sujets abordés.

**Présentation de la société** BIORHIN ses huit biologistes et ses six sites.

### **Les nouvelles obligations du biologiste :**

- Normes qui s'imposent aux LBM : GBEA II depuis 2004 et Norme NF EN ISO 15189 depuis 2007.

- L'Ordonnance du 13 janvier 2010, définit le biologiste comme responsable de l'examen biologique y compris si le prélèvement est réalisé en dehors du laboratoire.
- Démarche d'accréditation COFRAC obligatoirement entamée en 2013 pour être finalisée en 2020 au plus tard.
- Dans le cadre de l'accréditation, obligation de signer une convention avec nos partenaires effectuant les prélèvements en dehors du laboratoire.

### **La phase préanalytique**

- Définition : Cette phase commence lors de la demande d'analyse, comporte le prélèvement, l'acheminement au laboratoire, la réception, l'enregistrement du dossier, le tri, le prétraitement et s'arrête où commence la phase analytique.
- Les non-conformités (NC) de la phase préanalytique représentent environ 70% des NC et jusqu'à 40% des NC sont liées au prélèvement lui-même. Elles peuvent se répercuter sur la qualité des résultats biologiques, donc perturber le diagnostic et retentir sur la bonne prise en charge du patient.

### **Amélioration de la phase préanalytique**

- La norme qui s'impose aux Labos règlemente très précisément toutes les étapes de cette phase. Le respect des recommandations préanalytiques élaborées par groupes d'experts et sociétés savantes doit permettre la réduction des NC préanalytiques.
- Les NC préanalytiques sont connues de tous mais citons pour mémoire :
  - Les échantillons incorrectement identifiés, les feuilles de transmission absentes ou incomplètes
  - Les échantillons hémolysés ou contenant des caillots
  - Les tubes mal remplis, le mauvais choix des tubes
  - Les délais d'acheminement trop longs ou l'exposition à des températures extrêmes.
- Rappel de quelques règles simples :
  - Penser à vérifier les dates de péremption des consommables (tubes, et matériel de prélèvement). Le labo y veille lorsqu'il vous fournit le matériel, mais nous ne maîtrisons pas la durée du stockage dans votre cabinet.
  - Veillez à desserrer très rapidement le garrot (< 1 min) dès l'obtention de l'écoulement sanguin.

- Respecter l'ordre de prélèvement des tubes rappelé sur chaque boîte de prélèvement par un petit schéma en couleur.
  - Homogénéisation des tubes par retournement lent (8 à 10X)
  - Transporter les tubes à la verticale dans vos boîtes de prélèvement, mallette et véhicule (afin que l'interface sang/air soit réduite et qu'aucun caillot ne se forme dans le bouchon)
- Afin de vous aider dans votre exercice quotidien, nous avons préparé pour vous un manuel de prélèvement et un référentiel qui exposent dans le détail les conditions de prélèvement de chaque paramètre.

## **Manuel de prélèvement**

Le manuel et le référentiel détaillé seront très prochainement remis à chacun(e) d'entre vous. Ils contiendront les instructions de prélèvement adaptées à chaque paramètre ainsi que de nombreuses informations pratiques.

Le référentiel sera actualisé régulièrement avec au minimum une mise à jour annuelle.

## **Convention**

La convention que nous sommes amenés à signer avec vous permettra simplement de formaliser notre collaboration.

Ce document a été rendu obligatoire pour les laboratoires dans le cadre de la démarche d'accréditation.

Pour ceux et celles qui n'ont pas encore reçu leur exemplaire, les secrétaires des laboratoires avec lesquels vous avez l'habitude de travailler vous en remettront un dans les prochains jours.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner les exemplaires signés rapidement, une copie vous en sera remise dans les meilleurs délais.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer nos salutations confraternelles.

Hélène BECKER, Nicolas BERNHARD, Véronique BIHL, Martine CHABOT, Philippe CHABOT, Marie-Christine CHASTIN, Isabelle HOUILLON, Valérie LANTZ